

Séance du 08 juin 2017

L'An deux mille dix-sept, le huit juin,
Le Conseil Municipal de Pradons étant assemblé en session
ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Yves RIEU, Maire
Après scrutin Joëlle VANDERPLAETSE a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Membres en exercices : 11 Présents : Yves RIEU – Anne-Marie POUZACHE – Jean-Léon
VIELLARD - Christophe GEORGES - Samuel LAURIOL –
Valérie LESENS – Claude TAUPENAS - Joëlle
VANDERPLAETSE

Absents excusés : 3 Yvette DARNOUX - Bernard DOURS – Marie-Paule FIOR

Procurations : 2 Bernard DOURS à Yves RIEU
Yvette DARNOUX à Anne-Marie POUZACHE

Convocation en date du :
31 mai 2017

Objet : SDE07 : éclairage public carrefour Croix du Peyrou : validation de la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche.

Vu le projet d'éclairage public de la commune
Vu la décision du conseil municipal de déléguer au SDE07 la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public,
Vu le principe de passation de convention,
Vu le type de matériel choisi,

Le Conseil municipal après avoir entendu Monsieur le maire et délibéré, décide à l'unanimité :

VALIDE la réalisation des travaux d'éclairage public pour un montant approximatif de 7 032.16 € HT, subventionné à 50% par le SDE07.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour la rénovation de l'éclairage public.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les propriétaires des maisons concernées par l'installation ou le changement de matériel.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire, Yves RIEU

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.